LIAISON
la lettre d'information du programme Leader

GAL Haute Provence - Luberon

Numéro 4 - Déc. 2011

SOMMAIRE

DOSSIER
Leader mode d'emploi p.2-3

PLAN D'ACTION
Plan d'action p.3

INFOS PRATIQUES
Informations générales p.4
Contacts p.4

EDITO

Le programme Leader conduit par le Pays de Haute Provence, conjointement avec le Parc naturel régional du Luberon, arrive à mi-parcours. La moitié des crédits européens FEADER confiés au territoire a été engagée. Depuis 2009, Leader représente ainsi un investissement global de 2,5 millions d'euros, en faveur de l'agriculture, des « pôles d'excellence rurale » et du tourisme qui sont les principaux piliers de notre économie locale.

Toutefois, faute d'information ou simplement par crainte de la complexité administrative des programmes européens, n'avez-vous pas encore bénéficié de ces possibilités de financement.

L'information que nous souhaitons vous délivrer dans ce numéro a pour objectif de vous faire connaître les opportunités offertes par le programme Leader Haute Provence – Luberon.

L'équipe du Pays de Haute provence se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et dans vos projets.

Jérôme Dubois,
Président du Pays de Haute Provence
Maire de Volx

DOSSIER

LEADER MODE D'EMPLOI

Qui porte le programme ?

Le GAL « Haute Provence - Luberon », issu du partenariat entre le Pays de Haute Provence et le Parc naturel régional du Luberon, anime le programme européen Leader jusqu'en 2015.

Ce programme vise à soutenir des projets de développement rural autour d'une priorité ciblée : **« Habiter un territoire haute qualité de vie »**. Pour se faire, le territoire bénéficie d'une enveloppe de **2.626.400 €** décliné en différents axes et thématiques *(cf. tableau page 3)*.

Le GAL est organisé de la manière suivante :

- Président : Christophe Castaner
- Equipe technique : Pays de Haute Provence
- Comité de programmation : 20 membres

Composition du GAL et partenaires

Le comité de programmation est composé de 20 membres titulaires : 11 partenaires privés (issus de différentes structures : Conseil de Développement, chambres d'agriculture, SCIC, associations) et 9 élus.

Ils décident de la programmation des dossiers présentés par les porteurs de projets. Le comité de programmation se réunit environ 3 fois par an. Les consultations écrites sont possibles afin d'assurer la fluidité de la programmation.

Quelles règles de financement ?

- Pour pouvoir solliciter une subvention Leader, il est nécessaire de mobiliser des cofinancements publics (Etat, Région, Département, Communautés de communes, Communes...).

- Le taux d'intervention Leader est fixé à hauteur de 55 % sur la base de dépense publique totale mobilisée sur le projet. Ne peuvent appeler du Feader que des cofinancements publics provenant de l'Etat, des collectivités territoriales, d'autofinancement public ou d'organisme reconnu comme public.

Exemple :
Pour un projet d'un coût total éligible de 10.000 € TTC, et d'une aide publique totale de 6.000 €, la part de financement Leader correspondra à 55 % de celle-ci.

Les bénéficiaires publics, les porteurs privés reconnus de droit public et les porteurs privés récupérant la TVA présentent leur projet avec un cout total HT.

- Toute dépense doit avoir fait l'objet d'une demande de subvention préalable au début d'exécution du projet.

=> date de depôt du dossier Cerfa auprès du GAL correspond à la date d'éligibilité des dépenses

ATTENTION : tout commencement d'opération avant la date de dépôt du dossier Leader au GAL « Haute Provence - Luberon », rend l'ensemble du projet **INÉLIGIBLE**. (un projet en cours de réalisation, ou déjà réalisé, ne peut solliciter de subvention Leader.)

Qui peut prétendre à des subventions européennes ?

Un porteur de projet public :

- collectivité territoriale : commune, communauté de communes…
- établissement public : parc naturel régional…
- organisme consulaire : chambre départementale d'agriculture…
- structure porteuse d'un pôle d'excellence rural
- université

Un porteur de projet privé :

- associations : office de tourisme, conseil de développement, comité de bassin d'emploi, CPIE…
- syndicats, groupement de producteurs
- groupement d'acteurs privés : associations professionnelles, groupements d'employeurs
- SCIC et SCOP

Quels types de dépenses ?

Financements possibles :

- dépenses matérielles : petits travaux, achat de petits matériels et équipements, outils de communication

- dépenses immatérielles : temps de travail (animation du projet), prestations externes, frais de déplacements/hébergement, études (de programmation, de faisabilité), communication, information, formation, sensibilisation, organisation de séminaires…

Financement impossibles :

- les actions déjà financées par un autre programme européen => interdiction de double financement

- les frais de structure des porteurs de projet

Plan d'action

Axe	Intitulé	Exemple de projets	Montant Feader disponible
Produits d'excellence	Projet de territoire favorisant l'approche multi sectorielle et multi partenariale [1] **Mesure FEADER 341B**	De la ferme à ta cantine : mise en réseau de différents acteurs (agriculteurs, instits, cantiniers…) à travers la mise en place d'un approvisionnement des produits locaux à destination des cantines volontaires du territoire	**0 €**
	Information et promotion des produits faisant l'objet de régime de qualité alimentaire [2] **Mesure FEADER 133**	Plan de communication à travers la conception, la réalisation et la diffusion d'outils de communication et de valorisation Participation à des salons, des foires et autres évènements	**77.000 €**
	Valorisation des produits agricoles d'excellence en tant que patrimoine culturel **Mesure FEADER 323E**	Les Vergers Paysans : répertoire des savoir-faire : élaboration et communication de fiches techniques sur des espèces et variétés agricoles représentatives du territoire	**69.850 €**
	Structurer une offre touristique autour des produits agricoles d'excellence **Mesure FEADER 313**	Rando-Bistrot : offre d'activités de pleine nature accompagnées (à pied, vélo, cheval), découverte de productions agricoles typiques et gastronomie locale au sein d'un Bistrot de Pays	**74.879 €**
	Formation et information : améliorer la connaissance des produits et pratiques agricoles auprès des acteurs du territoire et du grand public **Mesure FEADER 331**	Nos paysages agricoles aux 4 saisons : faire connaitre les productions agricoles et les paysages aux habitants pour favoriser la consommation de produits locaux et le maintien de la biodiversité (réalisation de dépliants et livrés ludiques)	**19.953 €**
	Diversification vers des activités non agricoles [3] **Mesure FEADER 311**	Améliorer l'accueil du public sur les exploitations : aide au montage des points de vente collectifs	**17.050 €**
	Accompagnement à la construction d'une gouvernance alimentaire dans un but de valorisation des produits locaux en circuit court **Mesure FEADER 351**	Alim'en terre : création d'un observatoire et d'un site internet dédiés à l'alimentation et à l'agriculture locale et de qualité sur le territoire du GAL : informations sur les circuits courts du territoire (marchés paysans, points de vente collectifs, vente à la ferme…), informations sur les filières locales de qualité (AOC, IGP…), aide au développement de la restauration collective en circuit court, mise à disposition de supports pédagogiques	**138.707 €**
Services d'excellence	Expérimenter des services d'excellence favorisant la mobilité sur le territoire et promouvoir une culture de la mobilité durable **Mesure FEADER 321**	Centrale de mobilité en Pays d'Apt : accueil physique, téléphonique, internet afin de proposer et animer une alternative durable à la voiture individuelle : le covoiturage, et d'informer sur les transports collectifs	**309.523 €**
Pôle d'excellence	Soutien aux initiatives économiques en lien avec les pôles d'excellence du territoire dans un but de professionnalisation et de compétitivité **Mesure FEADER 321**	Animation d'une stratégie commune de développement du livre entre la Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et la Communauté de communes Luberon-Durance-Verdon : organisation de rencontres littéraires animées par les professionnels de la filière (écrivains, éditeurs, graphistes libraires, imprimeurs…), mise en place d'une résidence d'écrivain jeunesse, communication commune à travers une signalétique des lieux, une publicité sur les points de ventes	**27.639 €**
	Actions de promotion touristique autour des pôles d'excellence **Mesure FEADER 313**	Conception de nouveaux produits touristiques : l'UESS a conçu et mis en place une offre touristique nouvelle sur le territoire du GAL autour de la thématique saveur et senteur en valorisant les savoir-faire et les ressources locales (atelier du parfumeur, atelier d'œnologie, atelier d'aromathérapie, l'art de l'apéritif en haute Provence)	**48.081 €**
	Programmation d'événementiels à caractère culturel, artistique liée aux pôles d'excellence du territoire permettant de diffuser la connaissance au grand public **Mesure FEADER 323E**	Couleurs vives : les savoir-faire du livre et de la couleur font rayonner notre territoire :création d'une collection d'ouvrages sur les savoir-faire des arts et des métiers de la couleur, promouvoir les auteurs, illustrateurs, artisans, organiser des évènements et publications pour les habitants	**85.362 €**
	Accompagner les pôles d'excellence et les démarches particulières ou innovantes dans la mise en œuvre de projets intégrés de formation, de recherche et de développement économique, touristique et culturel dans une démarche multi-partenariale **Mesure FEADER 351**	De la forêt au silo : accompagner l'émergence et le développement de l'offre d'approvisionnement bois énergie en circuit court autour du pôle bois énergie en création à Banon et création d'une communication forte autour du projet	**75.000 €**

[1] bénéficiaires éligibles : Parc Naturel Régional du Luberon, Communautés de communes
[2] bénéficiaires éligibles : uniquement les groupements de producteurs, associations et syndicats de défense et promotion des produits alimentaires bénéficiant d'un régime de qualité
[3] bénéficiaires éligibles : uniquement les groupements de ménages agricoles exerçant des activités agricoles

INFOS PRATIQUES

Informations générales

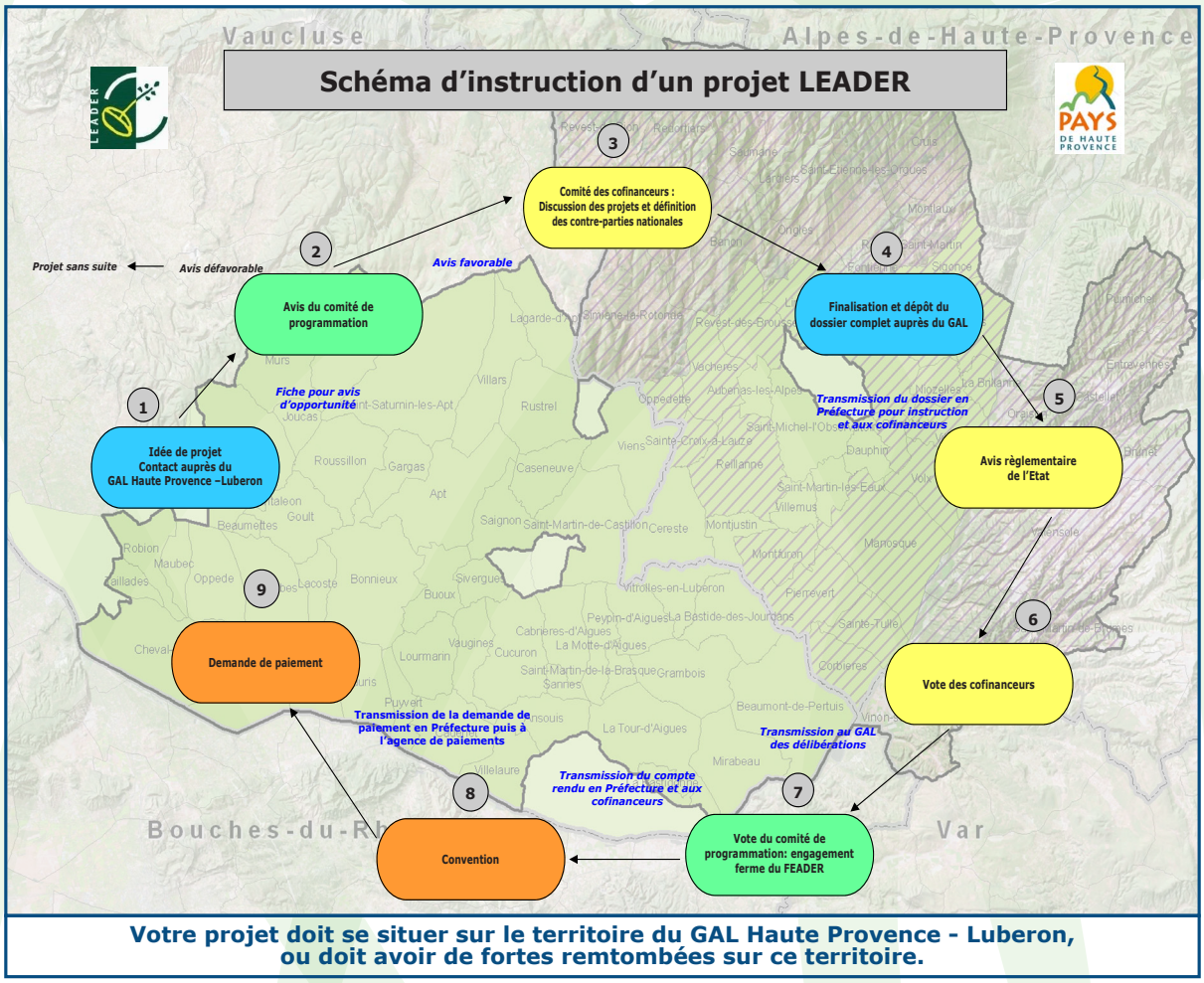

Votre projet doit se situer sur le territoire du GAL Haute Provence - Luberon, ou doit avoir de fortes remtombées sur ce territoire.

CONTACTS

PAYS DE HAUTE PROVENCE
Elena BARBA - chargée de mission
elena.barba@paysdehauteprovence.com
Tél. : 04 92 75 23 96

PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON
Mylène MAUREL - chargée de mission
mylene.maurel@parcduluberon.fr
Tél. : 04 90 04 42 01

LIAISON - LA LETTRE D'INFORMATION DU PROGRAMME LEADER

Le Grand Carré - BP 41 - 13 Boulevard des Martyrs - 04301 Forcalquier Cedex
Tél. 04 92 75 23 96 - Fax 04 92 75 27 50 - www.paysdehauteprovence.com

Directeur de la publication : Christophe Castaner
Comité de rédaction : Yves Kerkhove, Catherine Weirich, Jérôme Dubois, François Cabel, Elena Barba
Conception - mise en page : Sandrine Sube
Photographies : GAL Haute Provence - Luberon.
Diffusion par courrier électronique